

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2544

30 décembre 2009

SOMMAIRE

ABC Luxembourg S.A.	122105	Lasting Placement Holding SA	122088
ABM Merchant S.A.	122068	Le Coffre Fort	122072
Adecco Luxembourg S.A.	122071	Leuwa S.A.	122071
Aigle Equity Investments S.A.	122111	Levanter Phoenix S.à r.l.	122075
Alexander Illsen Trust S.C.A.	122111	LoanCheck S.A.	122068
AMO Holding 5 S.A.	122088	MW Unitexx S.A.	122069
Atalian International S.A.	122078	NECIL New Economy Investments Lu- xembourg Holding S.A.	122072
Believe Finance S.A.	122071	NMK Invest S.A.	122075
Compound Investments S.A.	122067	Omega JV S.à r.l.	122069
Credit Suisse Portfolio Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	122099	Orion Finance II Luxembourg S.à r.l. ...	122082
Duvivier, S.à r.l.	122081	Papillon Investments S.à r.l.	122070
Eden 3 S.à r.l.	122072	Paul Capital European Investments S.à r.l.	122081
Eurogroup Consulting Luxembourg S.A.	122105	P.H.D. SA	122082
FDV II Venture	122067	Pilux S.A.	122066
Finogam S.à r.l.	122068	Pirotte, Schaer & Associés S.A.	122075
First London European Holdings S.à r.l.	122111	Realkapital 2 S.à r.l.	122090
First London European Properties S.à r.l.	122111	REO Cergy Etoile, S.à r.l.	122110
Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l. ...	122070	REO Vendin, S.à r.l.	122110
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.	122070	REO Yarovche, S.à r.l.	122110
Goldbell	122112	Repede Holding S.A.	122107
Groupe TFN Pole International S.A.	122078	Romain Bouschet Architecte S.A.	122067
Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A.	122067	Rowlands International S.A.	122111
Immobilière Nouvelles Constructions S.à r.l.	122066	Savizor S.A.	122069
Investcredit SICAV	122068	SG Research S.à r.l.	122088
Ivy Luxco I S.à r.l.	122090	Tekimar Holding S.A.	122072
Kingdom Properties S.A.	122086	Trank Holding S.A.	122066
		Val Joli S.A.	122066
		Wawelux Logistics S.A.	122090
		WTT Co-Investment S.à r.l.	122078

Pilux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.703.

Le siège social de la société Pilux S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.703, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 novembre 2009 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

UniCredit Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154356/12.

(090187145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.407.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 19 novembre 2009 que:

- Démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de ses fonctions d'administrateur de la Société, démission prenant effet le 19 novembre 2009;

- Election d'un nouvel administrateur pour une durée de six (6) ans à compter du 19 novembre 2009:

* Allard Suardus Fontein, né le 13 mai 1967 à Amstelveen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trank Holding S.A.

Allard Suardus Fontein

Administrateur

Référence de publication: 2009154357/17.

(090186783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Immobilière Nouvelles Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 6, rue Dr. Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 109.594.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 décembre 2009.

IMMO NOC sàrl

L-3432 Dudelange

Signature

Référence de publication: 2009154358/13.

(090186761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Val Joli S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009154010/12.

(090186494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 60.147.

—
EXTRAIT

En date du 20 novembre 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet immédiat;
- Mme Marjoleine van Oort, avec domicile professionnel au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009154328/17.

(090186965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Compound Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 64.826.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de COMPOUND INVESTMENTS S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153994/12.

(090186556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Romain Bouschet Architecte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 129.584.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2009.

ROMAIN BOUSCHET ARCH. S.A.

L-4243 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009154363/13.

(090186767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Venture

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009154776/12.

(090187314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

LoanCheck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 139.448.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Monsieur Holger R. Ragge, résidant au 1, Marktstrasse, D-23879 Mölln, administrateur de la Société, en date du 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154631/13.

(090187508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

ABM Merchant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 77.342.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le nom de l'administrateur de classe B est Monsieur Guido Del Mirani et non Monsieur Guido Del Marini comme indiqué par erreur.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154630/13.

(090187504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 127.409.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Investcredit SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Murielle Antoine / Luc Bieber

Vice-President / -

Référence de publication: 2009154821/13.

(090187915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Finogam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.452.

Par résolutions signées en date du 21 septembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Sébastien Dossogne, avec adresse à Rue A. Dumont, 4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Magotteaux International SA, avec siège social à Rue A. Dumont, 4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154617/15.

(090187983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

MW Unitexx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.178.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Mademoiselle Candice De Boni, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été élu Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 30 novembre 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

MW Unitexx S.A.
S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009154626/19.

(090187361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Omega JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 117.586,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.549.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales du 22 septembre 2009 que:

- AREIM Holding 1 S.à r.l. ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a transféré 1.446.307,8 parts sociales, soit la totalité des parts sociales détenues dans Omega JV S.à r.l., à WH Omega S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg;

- Vasakronan S.à r.l. ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a transféré 6.690.643,4 parts sociales, soit la totalité des parts sociales détenues dans Omega JV S.à r.l., à WH Omega S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Omega JV S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009154624/19.

(090187404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Savizor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.355.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 9 novembre 2009

- La démission de Monsieur David PASCIUTO de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La cooptation de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur David PASCIUTO, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour SAVIZOR S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009154384/16.

(090186530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.880.

—
*Extrait des décisions prises
par l'associée unique en date du 13 novembre 2009*

1. Le nombre des gérants B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) SA.
Signatures

Référence de publication: 2009154611/18.

(090187640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.870.

—
*Extrait des décisions prises
par l'associée unique en date du 13 novembre 2009*

1. Le nombre des gérants B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009154610/18.

(090187667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Papillon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.034.

—
*Extrait des décisions prises
par les associés en date du 3 décembre 2009*

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat de gérante.
2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PAPILLON INVESTMENTS S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009154609/18.

(090187690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.020.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 27 novembre 2009*

La nomination de Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, cooptée comme administrateur le 26 août 2009, a été ratifiée et elle a été définitivement nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BELIEVE FINANCE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009154616/18.

(090187817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Leuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 80.824.

—
Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.2009.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009154376/18.

(090186545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Adecco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'activités industrielles Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 34.858.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires d'Adecco Luxembourg S.A.
tenue au siège social le 11 octobre 2009*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité

- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:

Marcello Pozzoni, Noël Dubois, Marie-Pierre Homme, Mark De Smedt.

Adresses:

DE SMEDT Mark, Voerhoek 29, B - 3080 Tervuren

POZZONI Marcello, Wildwal 16, NL - 5509 KD Veldhoven

DUBOIS Noël, Borrestraat 19, B - 1602 Sint-Pieters-Leeuw

HOMMEZ Marie-Pierre, Rue de la Gare, L - 3322 Bivange

Marie-Pierre HOMMEZ.

Référence de publication: 2009155000/18.

(090188016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 73.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Necil New Economy Investments Luxembourg Holding S.A.
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009155027/13.

(090187700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Le Coffre Fort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 111.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Le Coffre Fort
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009155026/13.

(090187697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 15 juillet 2008.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 24 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur délégué, avec effet au 24 octobre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

T.C.G. Gestion S.A.
Fabrice Geimer
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009155008/19.

(090187389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.127.088,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.154.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited partnership with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 19, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eden 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 138.154 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, on 28th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1245 of 22nd May 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 17th June 2009, published in the Mémorial dated 13th July 2009, number 1347.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all nine thousand nine hundred (9.900) ordinary shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class A preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class B preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class C preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class D preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class E preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class F preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class G preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class H preferred shares and one hundred twenty-four thousand one hundred and forty (124.140) class I preferred shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year; it being noted that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009;

2. Consequential amendment of article 11 of the Articles.

Thereafter, the Sole Shareholder represented as stated here above resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year. The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited partnership ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, Grande-Bretagne, et immatriculée au Companies House de Grande-Bretagne sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 novembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Eden 3 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.154 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") numéro 1245 du 22 mai 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2009, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1347 du 13 juillet 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Associé Unique détient toutes les neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe A, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe B, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe C, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe D, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe E, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe F, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe G, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe H, et cent vingt-quatre mille cent quarante (124.140) parts sociales privilégiées de classe I d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune émise dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les décisions sur lesquelles l'Associé Unique doit se prononcer sont les suivantes:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51697. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009155334/117.

(090188817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pirotte, Schaer & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.857.

Je me démetts de mon mandat de liquidateur de la société Pirotte, Schaer & Associés S.A., en liquidation volontaire, RCSL B 48857, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 décembre 2009.

Marcel Recking.

Référence de publication: 2009155634/11.

(090188980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVANTER PHOENIX S.à r.l.,

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155635/13.

(090188206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

NMK Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.496.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of NMK INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.496 (the Company). The Company has been incorporated on July 7th, 2003 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 820 of August 7th, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholder represented and the number of shares he holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator;
 4. Appointment of an auditor-examiner;
 5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.
- IV. the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint Cardinal Trustees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 3827, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de NMK INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.496 (la Société). La Société a été constituée le 7 juillet 2003 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°820 du 7 août 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

La Présidente nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare que:

I. l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Cardinal Trustées Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pélican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52370. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009155321/138.

(090188579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Atalian International S.A., Société Anonyme,
(anc. Groupe TFN Pole International S.A.).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 138.311.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal ROBINET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant de "GROUPE TFN POLE INTERNATIONAL S.A." une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 138.311 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, en date du 21 avril 2008,, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 29 mai 2008, en vertu d'une autorisation spéciale donnée à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 28 octobre 2009.

Un extrait de la dite Assemblée, ayant été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celle-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et du fait que suivant assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2009 de la Société (l'Assemblée) pouvoirs et autorité ont été accordés à Monsieur Pascal ROBINET prénommé en vu de comparaître devant le notaire instrumentant, et dit faire enregistrer la résolution suivante prise par l'Assemblée par vote unanime:

Unique résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le nom de la société en ATALIAN INTERNATIONAL S.A. et en conséquence de modifier l'article 6 des statuts conformément aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 28 octobre 2009 à 15.00 heures qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. La société anonyme luxembourgeoise existe sous la dénomination de ATALIAN INTERNATIONAL S.A.."

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ROBINET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51038. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 02 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009155319/41.

(090188990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

WTT Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.989.

In the year two thousand and nine, on the first day of December.

Before Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WTT Co-Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118989 (the Company), incorporated by a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on August 24, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°1805 of September 27, 2006.

There appeared:

Apollo Rida-Poland LLC, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, company no. 2802871,

Lemac Equities Ltd, having its registered office at 4669, Southwest Freeway, Suite 700, TX 77027 Houston, United States of America,

here represented by Mrs Maria Viceconte professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deliberation on the dissolution of the Company;

2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Apollo European Real Estate Fund II, LP, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, company no. 3775154, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting further resolves to empower Mrs. Anne Delord to operate the bank account(s) of the Company by her sole signature, as from today and for a limited period of six months. This power of attorney shall expire on June 1st, 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WTT Co-Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118989 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1805 du 27 septembre, 2006.

Ont comparu:

Apollo Rida-Poland LLC, ayant son adresse professionnelle au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique, société no. 2802871,

Lemac Equities Ltd, ayant son adresse professionnelle au 4669, Southwest Freeway, Suite 700, TX 77027 Houston, Etats Unis d'Amérique,

ici représentées par Mme Maria Viceconte, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées telle que stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Apollo European Real Estate Fund II, LP, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, société no. 3775154, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser Mme Anne Delord à exercer son pouvoir de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de six mois. Cette procuration générale expire en date du 1^{er} juin 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Viceconte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC/2009/52011. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Dezember 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009155347/121.

(090188147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Paul Capital European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009155639/12.

(090188312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.250.

L'an deux mille neuf.

Le onze novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Duvivier, installateur en chauffage et sanitaire, né à Namur (Belgique), le 29 août 1973, demeurant à B-6840 Tronquoy, route de Sainte-Marie, 10;

2.- Monsieur Jean Duvivier, pensionné, né à Liège (Belgique), le 11 mai 1940, demeurant à B-5000 Beez/Namur, rue des Combattants de Beez, 8;

représenté par Monsieur Philippe Duvivier, prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes;

3.- Monsieur Xavier Goffin, cadre-dirigeant, né à Liège (Belgique), le 12 mars 1960, demeurant à L-8290 Kehlen, 20, domaine de Brameschhof.

représenté par Monsieur Philippe Duvivier, prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes;

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée DUVIVIER S. à r.l., avec siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.250,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 912 du 18 mai 2007,

dont le capital social de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000,-), représenté par cent cinquante-six (156) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Philippe Duvivier, prénommé, SOIXANTE-SEIZE PARTS SOCIALES	76
2.- Monsieur Jean Duvivier, prénommé, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
3.- Monsieur Xavier Goffin, prénommé, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
TOTAL: CENT CINQUANTE-SIX PARTS SOCIALES	156

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse, de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Clemency.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Duvivier, Kessler.

122082

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009155323/42.

(090188597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Orion Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.513.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion Finance II Luxembourg S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Finance II Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Finance II Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009155629/33.

(090188678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

P.H.D. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 149.662.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le premier octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. la société anonyme PRESENCE COMMUNICATION, dont le siège social est établi à L-9647 Doncols, Bohey, 36, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 135091

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Peter Van Den Steene demeurant à B-4520 Bas-Oha, Rue Romainville, 22;

2. Monsieur Peter Van Den Steene, né le 1^{er} mars 1966 à Gand, demeurant à B-4520 Bas-Oha, Rue Romainville, 22;

3. la société de droit hollandais BALLISTA B.V., dont siège social à NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg, inscrite à la Chambre du Commerce sous le numéro KvK Gooiland 321141106

représentée par son Directeur Monsieur Ernst Van Kogelenberg demeurant NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg

4. Monsieur Ernst Van Kogelenberg, né à Ridderkerk le 5 octobre 1953, demeurant NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg

Ces deux derniers sont ici représentés par Monsieur Peter Van Den Steene en vertu de deux procurations sous seing privé données à Huizen (Hollande), les 5 et 16 septembre 2009.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le Notaire et le comparant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte. Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "P.H.D. SA".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de WINSELER.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la constitution de comités d'entreprises européens; leurs consultances juridiques, formations, organisation complète, gestion de la communication multilingue, développement de sites internet et newsletters.

La société a encore pour objet, l'importation, l'exportation de tous produits dans le monde entier, le marketing et l'étude, la représentation, et les recherches de produits et de partenaires, et le service de traduction et d'interprétation ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Ainsi que pour son compte et pour compte de tiers et ou en participation avec des tiers: l'achat, la vente, la fabrication, la mise à disposition, la location, le service après-vente, tous étudies, le développement, la mise au point, la promotion, le dépôt de brevets et licences, les services et conseils dans les domaines suivants: structures gonflables et structures en diverses matières structures animées ou robotisées, y compris les enseignes publicitaires; l'organisation, la coordination, la participation, la sponsoring de conférences, séminaires, spectacles, réunions, manifestations et expositions à but culturel, philanthropique, sportif, caritatif, ou commercial, la création d'événements, l'entreprise de publicité et la régie publicitaire.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle peut également exercer l'activité immobilière pour compte propre.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chaque.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois de juin chaque année à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales. Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société PRESENCE COMMUNICATION SA, préqualifiée, vingt-cinq actions	25
2.- Monsieur Peter Van Den Steene , préqualifié, vingt-cinq actions	25
3.- la société de droit hollandais BALLISTA B.V., préqualifiée, vingt-cinq actions	25
4.- Monsieur Ernst Van Kogelenberg , préqualifié, vingt-cinq actions	25
TOTAL: Cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées pour un quart par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. la société PRESENCE COMMUNICATION S.A., dont le siège social est établi à L-9647 Doncols, Bohey, 36, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 135091 représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Peter Van Den Steene demeurant à B-4520 Bas-Oha, Rue Romainville, 22;

2. Monsieur Peter Van Den Steene, né le 1^{er} mars 1966 à Gand, demeurant à B-4520 Bas-Oha, Rue Romainville, 22

3. la société de droit hollandais BALLISTA B.V., dont siège social à NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg, inscrite à la Chambre du Commerce sous le numéro KvK Gooiland 321141106, représentée par son Directeur Monsieur Ernst Van Kogelenberg demeurant NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg

4. Monsieur Ernst Van Kogelenberg, né à Ridderkerk le 5 octobre 1953, demeurant NL-1272 ER Huizen, 31, Crailoseweg

2) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, ayant son siège social à L-1470 LUXEMBOURG, Route d'Esch, 7.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

4) Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

5) Le siège social est fixé à L-9647 DONCOLS, Bohey 36

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "P.H.D. SA".

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Peter Van Den Steene prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Den Steene, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 octobre 2009. WIL/2009/810. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 12 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009155342/213.

(090188413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Kingdom Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 143.693.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,

On the third day of December,

Before us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"MORWELL LIMITED", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices at Tortola (British Virgin Island), P.O. Box 3175, Road Town,

represented here by Ms Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

by virtue of a proxy given under private seal on 2 December 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme" "KINGDOM PROPERTIES S.A.", having its registered offices in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 143,693, was incorporated by deed of the undersigned notary on 12 December 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 99 on 16 January 2009,

That the subscribed capital of "KINGDOM PROPERTIES S.A." is presently thirty-two thousand euro (EUR 32,000.00), represented by three hundred twenty (320) shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100,00),

That the mandator acquired all shares of said company,

That the mandator declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the mandator appoints itself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

That the mandator is authorised to void the shareholders' register.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"MORWELL LIMITED", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La représentante de la comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme "KINGDOM PROPERTIES S.A." ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.693, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 99 du 16 janvier 2009,

Que le capital social de "KINGDOM PROPERTIES S.A." s'élève actuellement à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune,

Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que sa mandante déclare expressément dissoudre ladite société,

Que sa mandante se nomme liquidatrice de la société et qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que sa mandante donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Que la mandataire est autorisée à faire annuler le registre des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la représentante de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 52247. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155326/78.

(090188671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155638/10.

(090188316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Lasting Placement Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.246.

RECTIFICATIF

Les comptes rectificatif au 31.12.2008 (rectificatif des comptes au 31.12.2008 déposés le 15.09.2009 no L090143124.04) ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155636/12.

(090188248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

SG Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 125.761.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,

On the third day of December,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"MORWELL LIMITED", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices at Tortola (British Virgin Island), P.O. Box 3175, Road Town,

here represented by Miss Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 November 2009,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That said appearing party is the sole shareholder of "SG RESEARCH S.A R.L.". having its registered offices in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, incorporated by deed of the undersigned notary on 27 March 2007, published in the

"Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", 1043 on 2 June 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 125,761,

That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), consisting in one hundred (100) fully paid up shares with a par value of one hundred twenty-five (EUR 125.00) each,

That the appearing party has become the owner of all the shares of the Company,

That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect,

That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company,

That the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le trois décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"MORWELL LIMITED", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 novembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "SG RESEARCH S. A R.L." ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1043 du 2 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 125.761.

Que le capital social est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées,

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la société,

Que la comparante, en tant qu'associée unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associée; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 52249. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009155328/86.

(090188746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 24 août 2009 que:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, demeurant 31, rue Principale à L-8606 Bettborn, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155632/17.

(090188461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Realkapital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.881.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155641/13.

(090188310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

—
In the year two thousand and nine, on the first day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"Ivy Guernsey Holdings, L.P.", a Guernsey limited partnership, with registered office at Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 6AZ, acting through its general partner Ivy Guernsey Holdings GP, Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 6AZ, registered with the Guernsey Registry under number 51053 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Valérie BIDOUL, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2009 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of "Ivy Luxco I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eleven thousand seven hundred pound sterling (GBP 11,700.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 149.208, incorporated on 3 November 2009 by a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all eleven thousand seven hundred (11,700) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows: (A) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and eighty-eight thousand three hundred pounds sterling (GBP 9,988,300.-) (the "Capital Increase") in order to bring it from its current amount of eleven thousand seven hundred pound sterling (GBP 11,700.-) to ten million pounds sterling (GBP 10,000,000.-) by the issue of nine million nine hundred and eighty-eight thousand three hundred (9,988,300) shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each against the contribution in cash by the Sole Shareholder of two hundred twenty-nine million nine hundred sixty-nine thousand eight hundred pounds sterling (GBP 229,969,800.-); allocation of the difference between the contribution in cash and the Capital Increase to a share premium attached to the class A shares; subscription for and full payment of the new shares for a subscription price of an amount of two hundred twenty-nine million nine hundred sixty-nine thousand eight hundred pounds sterling (GBP 229,969,800.-) by the Sole Shareholder;

(B) Restructuring of the issued share capital of the Company by dividing the existing shares into ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J, and reclassification of the ten million (10,000,000) existing shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A shares	1,000,000
Class B shares	1,000,000
Class C shares	1,000,000
Class D shares	1,000,000
Class E shares	1,000,000
Class F shares	1,000,000
Class G shares	1,000,000
Class H shares	1,000,000
Class I shares	1,000,000
Class J shares	1,000,000
TOTAL	<u>10,000,000</u>

(C) Determination of the rights attached to each class of shares and subsequent amendment of article 5, article 9 and article 13 of the articles of incorporation of the Company, in the form attached to the proxy attached to the present deed.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and eighty-eight thousand three hundred pounds sterling (GBP 9,988,300.-) (the "Capital Increase") in order to bring it from its current amount of eleven thousand seven hundred pound sterling (GBP 11,700.-) to ten million pounds sterling (GBP 10,000,000.-) by the issue of nine million nine hundred and eighty-eight thousand three hundred (9,988,300) new shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) for a total subscription price of two hundred and twenty-nine million nine hundred and sixty-nine thousand eight hundred pounds sterling (GBP 229,969,800.-).

The Sole Shareholder, represented by Maître Valérie BIDOUL, prenamed, then subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of two hundred and twenty-nine million nine hundred and sixty-nine thousand eight hundred pounds sterling (GBP 229,969,800.-) (the "Contribution in Cash").

Evidence of the full payment of the subscription price for the newly issued shares of the Company has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by dividing the existing shares into ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J, and to reclassify the ten million (10,000,000) existing shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A shares	1,000,000
Class B shares	1,000,000
Class C shares	1,000,000
Class D shares	1,000,000
Class E shares	1,000,000
Class F shares	1,000,000
Class G shares	1,000,000
Class H shares	1,000,000
Class I shares	1,000,000
Class J shares	1,000,000
TOTAL	<u>10,000,000</u>

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to allocate the difference between the Contribution in Cash and the Capital Increase, being an amount of two hundred and nineteen million nine hundred and eighty-one thousand five hundred pounds sterling (GBP 219,981,500.-), to the share premium attached to the class A shares of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to attribute to each class of shares the rights as described in the amended Article 5, Article 9 and Article 13 of the articles of association.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital - Classes of Shares - Repurchase.

5.1 Share capital

The issued share capital of the Company is set at ten million pounds sterling (GBP 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares") divided into one million (1,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), one million (1,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), one million (1,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), one million (1,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), one million (1,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), one million (1,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), one million (1,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), one million (1,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), one million (1,000,000) class I shares (the "Class I Shares") and one million (1,000,000) class J shares (the "Class J Shares", and together with the other classes of shares, the "Classes of Shares"), all such Shares being fully subscribed and entirely paid up.

5.2 Reduction of share capital

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in one or more Class(es) of Shares by decision of the general meeting of shareholders taken in accordance with Article 5.3, the general meeting of shareholders deciding at the quorum and majority conditions provided for the amendment of the articles of association.

5.3 Repurchase

5.3.1 The repurchase and cancellation of one Class of Shares may only take place if all the Shares of the Class of Shares with an alphabet letter immediately subsequent in the alphabet order, if any existing, have already been repurchased and cancelled.

5.3.2 In the case of repurchase and cancellation of a Class of Shares, the holders of such Class of Shares shall receive, for each of their Shares held in such Class of Shares, the Cancellation Value Per Share calculated as follows: nominal value per Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share increased if so expressly decided by the general meeting of shareholders by other readily distributable assets of the Company (the "Reduction"). Should a Class of Shares receive an amount which is less than the Cancellation Value per Share as a result of the Reduction, then the Class of Shares with an alphabet letter immediately preceding, in the alphabet order, the alphabet letter of the Class of Shares which has been repurchased and

cancelled will have the right to obtain, in addition to its Cancellation Value per Share, the amount that was in excess of the Reduction.

5.3.3 The board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class of Shares on the basis of the Interim Accounts.

5.3.4 Definitions

Available Amount means (without double counting) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits attributable to the specific Class of Shares) but

- (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive;
- (ii) less any share premium and freely distributable reserves;
- (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts; and
- (iv) less the preferred dividend set out in Article 13.2.3 that would be allocated in the case of distribution to the Class or Classes of Shares, if any, with an alphabetic letter preceding, in the alphabet order, the alphabetic letter of the Class of Shares being repurchased and cancelled.

Available Cash per Share means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Available Cash means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts.

Cancellation Value Per Share has the meaning ascribed to it under Article 5.3.2.

Class Available Amount means the Available Amount for a Class of Shares at the time of its repurchase and cancellation.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the manager or as the case may be by the board of managers each time at a date not older than 8 days before the general meeting of shareholders to be held to approve the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Reduction has the meaning ascribed to it in Article 5.3.2."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 9 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 9. Shareholder voting rights.

Each holder of any Shares of any Class of Shares may take part in collective decisions. Each Share of any Class of Shares confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 13 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 13. Distributions.

13.1 Legal reserve

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 Distribution of dividends

13.2.1 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

13.2.2 Any distribution made by the Company to the shareholders shall be in accordance with Article 13.2 and save as provided in Article 13.2.3, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

13.2.3 Preferential dividend rights attached to the Classes of Shares In the case of distribution of dividends by the Company, each Class of Shares in existence will be entitled to the following preferential dividend rights:

Class A Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.15% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class A shares rank senior to the preferred dividend of all the other Classes of Shares;

Class B Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.20% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class C Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.25% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class D Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.30% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class E Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.35% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class F Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.40% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class G Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.45% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

Class H Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.50% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares;

Class I Shares are entitled to a preferred dividend amounting to 0.55% of the nominal value of a Share. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class H Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares;

Class J Shares are entitled to a preferred dividend amounting to all the remaining Available Amount. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all the other Classes of Shares.

13.3 Share premium

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, it being understood that the share premium is attached to Class A Shares and that the share premium may not be distributed to the holders of any Shares other than Class A Shares upon a repurchase and cancellation of the Class A Shares. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

"Ivy Guernsey Holdings, L.P.", un limited partnership du droit de Guernesey, ayant son siège social à Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernesey, GY1 6AZ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Ivy Guernesey Holdings GP, Limited, une société de droit de Guernesey, ayant son siège social à Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernesey, GY1 6AZ, immatriculée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 51053 (l'"Associé Unique"),

représentée par Maître Valérie BIDOUL, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2009 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de "Ivy Luxco I S.à r.l." (La "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'onze mille sept cents livres sterling (GBP 11.700,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.208, constituée en date du 3 novembre 2009 par acte notarié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les onze mille sept cents (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cents livres sterling (GBP 9.988.300,-) ("Augmentation de Capital") de façon à le porter de son montant actuel de onze mille sept cents livres sterling (GBP 11.700,-) à un montant de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) par l'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cents (9.988.300) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune en contrepartie de l'apport en espèces par l'Associé Unique d'un montant de deux cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille huit cents livres sterling (GBP 229.969.800,-); allocation de la différence entre l'apport en espèces et l'Augmentation de Capital à la prime d'émission attachée aux parts sociales de classe A; souscription et paiement complet des nouvelles parts sociales pour un prix de souscription total d'un montant de deux cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille huit cents livres sterling (GBP 229.969.800,-) par l'Associé Unique;

(B) Restructuration du capital social émis de la Société en divisant les parts sociales existantes en dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et reclassification des dix millions (10.000.000) de parts sociales existantes comme suit:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales de classe A	1.000.000
Parts sociales de classe B	1.000.000
Parts sociales de classe C	1.000.000
Parts sociales de classe D	1.000.000
Parts sociales de classe E	1.000.000
Parts sociales de classe F	1.000.000
Parts sociales de classe G	1.000.000
Parts sociales de classe H	1.000.000
Parts sociales de classe I	1.000.000
Parts sociales de classe J	1.000.000
TOTAL	10.000.000

(C) Détermination des droits attachés à chaque classe de parts sociales et modification subséquente de l'article 5, de l'article 9 et de l'article 13 des statuts de la Société de la façon décrite dans la procuration annexée au présent acte.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cents livres sterling (GBP 9.988.300,-) ("Augmentation de Capital") de façon à le porter de son montant actuel de onze mille sept cents livres sterling (GBP 11.700,-) à un montant de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) par l'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cents (9.988.300) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune pour un prix de souscription de deux cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille huit cents livres sterling (GBP 229.969.800,-).

L'Associé Unique, représenté par Maître Valérie BIDOUL, susmentionnée, a alors décidé de souscrire aux parts sociales nouvellement émises et a payé l'entièreté du prix de souscription par le bais d'un apport en espèces d'un montant total de deux cent vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille huit cents livres sterling (GBP 229.969.800,-) ("Apport en Espèces").

Une preuve du paiement de l'entièreté du prix de souscription pour les parts sociales nouvellement émises de la Société a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en divisant les parts sociales existantes en dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de reclasser les dix millions (10.000.000) de parts sociales existantes comme suit:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales de classe A	1.000.000
Parts sociales de classe B	1.000.000
Parts sociales de classe C	1.000.000
Parts sociales de classe D	1.000.000
Parts sociales de classe E	1.000.000
Parts sociales de classe F	1.000.000
Parts sociales de classe G	1.000.000
Parts sociales de classe H	1.000.000
Parts sociales de classe I	1.000.000
Parts sociales de classe J	1.000.000
TOTAL	10.000.000

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'allouer la différence entre l'Apport en espèces et l'Augmentation de Capital, cette différence correspondant à un montant de deux cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille cinq cents livres sterling (GBP 219.981.500,-), à la prime d'émission attachée aux parts sociales de classe A de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer à chaque classe de parts sociales les droits tels que décrits dans les articles 5, 9 et 13 des statuts de la Société tels qu'amendés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Capital Social - classes d'actions - Rachat.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les Parts sociales sont réparties en un million (1.000.000) de parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), en un million (1.000.000) de parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") et en un million (1.000.000) de parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), et avec les autres classes de parts sociales, les "Classes de Parts Sociales"), toutes ces Parts Sociales étant entièrement souscrites et libérées.

5.2 Réduction de capital social

La capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales par l'approbation à l'assemblée générale des associés prise conformément à l'article 5.3, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts.

5.3 Rachat

5.3.1 Le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales ne peut avoir lieu que si toutes les Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales désignée par la lettre de l'alphabet immédiatement suivante dans l'ordre alphabétique, pour autant qu'une telle Classe de Parts Sociales existe, aient été rachetées et annulées.

5.3.2 En cas de rachat et d'annulation d'une Classe de Parts Sociales, les associés détenant cette Classe de Parts Sociales doivent recevoir, pour chacune de leurs Parts Sociales relevant de cette Classe de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale, calculée comme suit: valeur nominale par Part Sociale étant annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler, étant entendu que l'assemblée générale des associés peut décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale au montant des Liquidités par Part Sociale, augmenté si l'assemblée générale des associés le décide expressément, de tout autre avoir distribuable de la Société (la "Réduction"). Si une Classe de Parts Sociales devait recevoir un montant inférieur à la Valeur d'Annulation par

Part Sociale en raison de la Réduction, la Classe de Parts Sociales désignée par une lettre alphabétique précédant immédiatement, dans l'ordre alphabétique, la lettre alphabétique désignant la Classe de Parts Sociales qui a été rachetée et annulée aura le droit d'obtenir, en plus de la Valeur d'Annulation par Part Sociale, le montant de la différence entre la Valeur d'Annulation par Part Sociale et la Réduction.

5.3.3. Le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas devra, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, calculer le Montant Disponible par Classe de la Classe de Parts Sociales rachetée sur la base des Comptes Intérimaires.

5.2.4 Définitions

Montant Disponible signifie (sans double comptabilisation) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris le cas échéant les bénéfices reportés) mais

- (i) moins les résultats de toutes pertes (y compris le cas échéant les pertes reportées) exprimés de manière positive;
- (ii) moins toute prime d'émission et réserves librement distribuables;
- (iii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts, déterminées sur la base des Comptes Intérimaires; et
- (iv) moins le dividende préférentiel visé à l'article 13.2.3 qui serait alloué en cas de distribution de dividendes à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales, pour autant qu'il y en ait une, étant désignée(s) par la lettre alphabétique précédant, dans l'ordre alphabétique, la lettre alphabétique désignant la Classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

Liquidités par Part Sociale signifie, en relation avec une Classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

Liquidités Disponibles signifie toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités sur les dépôts à terme dont la maturité échoit dans plus de six (6) mois), tous instruments du marché monétaire négociables, obligations et certificats de créance ainsi que toute créance qui, de l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, moins toutes dettes de toute espèce de la Société exigibles à moins de six (6) mois) déterminés sur base des Comptes Intérimaires.

Valeur d'Annulation par Part Sociale a la signification reprise à l'article 5.3.2.

Montant Disponible par Classe signifie le Montant Disponible pour une Classe de Parts Sociales au moment de son rachat et de son annulation.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas à une date qui ne soit pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réunion de l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

Réduction a la signification reprise à l'article 5.3.2."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'amender l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé détenant des Parts Sociales de n'importe quelle Classe de Parts Sociales peut participer aux décisions collectives. Chaque Part Sociale de chaque Classe de Parts Sociales confère un droit de vote identique et chaque associé à des droits de vote proportionnels à sa participation et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial."

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé d'amender l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13. Distributions.**

13.1 Réserve légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Distribution de dividendes

13.2.1 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

13.2.2 Toute distribution faite par la Société aux associés doit être réalisée conformément à l'article 13.2 et, sans préjudice de ce qui est stipulé à l'article 13.2.3, chaque Part Sociale est pari passu avec toute autre Part Sociale et doit conférer à son détenteur des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

13.2.3 Droits préférentiels aux dividendes attachés aux Classes de Parts Sociales

En cas de distribution de dividendes par la Société, chaque Classe de Parts Sociales existante pourra faire valoir son droit à un dividende préférentiel comme suit:

Les Parts Sociales de Classe A ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,15% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A a un rang supérieur au dividende préférentiel de toutes les autres Classes de Parts Sociales;

les Parts Sociales de Classe B ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,20% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe C ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,25% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe D ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,30% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe E ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,35% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C et des Parts Sociales de Classe D et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe F ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,40% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D et des Parts Sociales de Classe E et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe G ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,45% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E et des Parts Sociales de Classe F et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe H ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,50% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe I ont droit à un dividende préférentiel s'élevant à 0,55% de la valeur nominale d'une Part Sociale. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G et des Parts Sociales de Classe H et supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe J;

les Parts Sociales de Classe J ont droit à un dividende préférentiel s'élevant au Montant Disponible restant. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Classe J a un rang inférieur au dividende préférentiel de toutes les autres Classes de Parts Sociales.

13.3 Prime d'Emission

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés, étant entendu que la prime d'émission est attachée aux Parts Sociales de Classe A et que la prime d'émission ne peut être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales autres que des Parts Sociales de Classe A au moment du rachat et de l'annulation de Parts Sociales de Classe A. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14803. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009155333/467.

(090188754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Credit Suisse AG, a company incorporated under the laws of Zurich, Switzerland, registered in Zurich, Switzerland, under registration number CH-020.3.923.549-1 and whose registered office is at Paradeplatz 8, Zurich 8001, Switzerland,

here represented by Me Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, including, for the avoidance of doubt, profit participating instruments of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other securities of any kind, including, for the avoidance of doubt, profit participating instruments of any kind. The company may also enter into derivative transactions of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital of the company is set at AUD 25,000.- (twenty-five thousand Australian Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in Article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Every part entitles its owner to one vote.

Parts are freely transferable among partners. Transfer of parts to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing three quarter of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Art. 9. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 10. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, whether holders of parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of parts.

At least one manager shall be tax resident in the Grand Duchy of Luxembourg. If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in the Grand Duchy of Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in the Grand Duchy of Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 12. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers provided such manager is a Luxembourg resident, who will be called managing director(s). The board

of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 14. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to Article 13 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 15. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the partners

Art. 16. The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of partners shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2009.

Art. 18. Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss and generally all books and records of the company.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

Art. 21. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Art. 22. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts

Art. 23. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Credit Suisse AG, prenamed	25,000 parts
TOTAL	25,000 parts

The 25,000 (twenty-five thousand) parts have been fully paid up by payment in cash of AUD 25,000.- (twenty-five thousand Australian Dollars), so that the amount of AUD 25,000.- (twenty-five thousand Australian Dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,410.4 (exchange rate (median price) on November 26, 2009: AUD 1.- = EUR 0.616416).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partner took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Germain TRICHIES, private employee, born in Pétange (Luxembourg) on November 23, 1954, professionally residing in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Georges ZIMER, private employee, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on August 7, 1963, professionally residing in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; and
- Mario MEISCH, private employee, born in Luxembourg (Luxembourg) on November 14, 1957, private employee, professionally residing in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2) The company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Credit Suisse AG, une société constituée sous le droit du canton de Zurich (Suisse), enregistrée à Zurich (Suisse), sous le numéro CH-020.3.923.549-1 et dont le siège social est situé à Paradeplatz 8, Zurich 8001 (Suisse),

ici représentée par Me Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration est signée 'ne varietur' par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Crédit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.L".

Art. 3. Le siège de la société est établi en la commune de Luxembourg.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, y compris, afin de lever toute incertitude, les droits ou certificats de jouissance de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut souscrire toute forme d'emprunts et procéder à l'émission d'obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, y compris, afin de lever toute incertitude, de droits ou certificats de jouissance de toute sorte. La société peut également être partie à des transactions dérivées de toute sorte.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à AUD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars australiens) divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) parts ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment selon les modalités prescrites par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part donne droit à une voix.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts ne sont pas remboursables.

Art. 9. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 11. La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Au moins un gérant doit résider fiscalement au Grand-Duché du Luxembourg. Si l'exigence de résidence fiscale n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence fiscale sont nommés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si au moins deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Grand-Duché de Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéoconférence est initiée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Le Conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au Conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, à condition qu'il s'agisse de résidents luxembourgeois. Il(s) sera(ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière. Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandat.

Art. 14. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 13 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 15. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

Au même moment, le conseil de gérance prépare un compte de profit et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan.

Art. 19. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 20. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 21. Le Conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes que sur base de comptes intérimaires établis pas plus tard que 30 jours avant la date de la réunion du Conseil; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Credit Suisse AG, susvisée	25.000 parts
TOTAL	25.000 parts

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de AUD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars australiens). La somme de AUD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars australiens) est ainsi à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.410,4 (taux de change (median price) du 26 novembre 2009: USD 1,- = EUR 0,616416).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

- Germain TRICHIES, employé privé, né à Pétange (Luxembourg) le 23 novembre 1954, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Georges ZIMER, employé privé né à Esch-surAlzette (Luxembourg) le 7 août 1963, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

- Mario MEISCH, employé privé, né à Luxembourg (Luxembourg) le 14 novembre 1957, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est situé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Camille Seillès, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/21270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009155349/344.

(090188478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Eurogroup Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. ABC Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 67.455.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABC Luxembourg S.A., avec siège social à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.455 (NIN 1998 2231 798),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 24 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 957 du 3 novembre 2001.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 du 12 janvier 2002, respectivement en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1280 du 4 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 23 février 2005.

Le capital social s'élève à cent cinquante-cinq mille Euros (€ 155.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume NOGACKI, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice SILVERIO, administrateur de société, demeurant à Roodt-sur-Syre

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en EUROGROUP CONSULTING LUXEMBOURG S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROGROUP CONSULTING LUXEMBOURG S.A..

2.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- le conseil aux personnes physiques ou morales dans la stratégie, la direction, la gestion, la comptabilité, la finance, la production, l'informatique, le commercial, les moyens de traitement de l'information ainsi que dans tout autre domaine de leurs activités;

- la participation directe ou indirecte à toutes sociétés, groupements d'intérêts économique ou autres entités, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, de sociétés en participation, de groupements, d'alliance ou autrement;

- et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes.

3.- Constatation que lors de l'acte de constitution la numérotation des articles 9 à 16 a été erronément indiqué par articles 11 à 18.

Renumérotation subséquente des articles 9 à 16.

4.- Modification de l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante, et ce à partir du 1^{er} septembre 2010.

5.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

6.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en EUROGROUP CONSULTING LUXEMBOURG S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROGROUP CONSULTING LUXEMBOURG S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- le conseil aux personnes physiques ou morales dans la stratégie, la direction, la gestion, la comptabilité, la finance, la production, l'informatique, le commercial, les moyens de traitement de l'information ainsi que dans tout autre domaine de leurs activités;

- la participation directe ou indirecte à toutes sociétés, groupements d'intérêts économique ou autres entités, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, de sociétés en participation, de groupements, d'alliance ou autrement;

- et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que lors de l'acte de constitution la numérotation des articles 9 à 16 a été erronément indiqué par articles 11 à 18.

Il sera procédé à la renumérotation subséquente des articles 9 à 16.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante, et ce à partir du 1^{er} septembre 2010.

Par exception, le nouvel exercice social commencera le 1^{er} janvier 2010 et se terminera le 31 août 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. NOGACKI, R. HENSCHEN, P. SILVERIO, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009155345/102.

(090188998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Repede Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 85.790.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of REPEDE HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.790 (the Company). The Company has been incorporated on January 28th, 2002 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°744 of May 15th, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholder represented and the number of shares he holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint Cardinal Trustees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 3827, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPEDE HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.790 (la Société).

La Société a été constituée le 28 janvier 2002 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°744 du 15 mai 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

La Présidente nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à

Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Cardinal Trustées Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52369. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009155325/137.

(090188655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155643/13.

(090188307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

REO Vendin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.760.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155644/13.

(090188305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

REO Cergy Etoile, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.646.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155645/13.

(090188303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Alexander Illsen Trust S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 90.179.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009155661/15.

(090188341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.194.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155659/10.

(090188256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155658/10.

(090188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155656/10.

(090188263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Aigle Equity Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.759.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le premier décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"I. I.HOLDING S.A.", société anonyme, ayant son siège à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 11.540,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 novembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding "AIGLE EQUITY INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1241 du 28 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 82.759.

Que le capital de ladite société est à ce jour d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) chacune.

Que "I.I.HOLDING S.A.", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société "AIGLE EQUITY INVESTMENTS S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "I.I.HOLDING S.A.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "AIGLE EQUITY INVESTMENTS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 51973. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009155336/45.

(090188890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoqué de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154377/17.

(090186542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.
